



INFORMATION  
CORONAVIRUS COVID 19



# Vous souhaitez vous faire vacciner ?

**LE CENTRE DE VACCINATION SE DÉPLACE PRÈS DE CHEZ VOUS**

ALL NANTES 02 40 41 9000  
metropole.nantes.fr



**Nous contacter**

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1  
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes



Pour aller au plus près des Nantaises et des Nantais, un centre de vaccination mobile sera présent dès le 15 septembre sur différents quartiers.

## Découvrez l'étape la plus proche de chez vous.



### MERCREDI 15 AU SAMEDI 18 SEPTEMBRE

#### SALLE FESTIVE MAISON DES HABITANTS ET DU CITOYEN

1 place des Lauriers - 44100 Nantes  
Accès : Tram 1 - arrêt Place des Lauriers

### DIMANCHE 19 AU MARDI 21 SEPTEMBRE

#### MAISON DES HAUBANS

1 bis bd de Berlin - 44000 Nantes  
Accès : Chronobus C3 et C5 - arrêt Haubans

### MERCREDI 22 AU SAMEDI 25 SEPTEMBRE

#### SALLE DE LA MANO

3 rue Eugène Thomas - 44300 Nantes  
Accès : Tram 2, Bus 96, Chronobus C2 - arrêt Chêne-des-Anglais

### DIMANCHE 26 AU MARDI 28 SEPTEMBRE

#### SALLE DU BREIL (38 BREIL)

38, rue du Breil - 44100 Nantes  
Accès : Tram 3 - arrêt Longchamp / Bus 54 - arrêt Petit Carcoüet  
Bus 10 - arrêt stade SNUC

### MERCREDI 29 SEPTEMBRE AU SAMEDI 2 OCTOBRE

#### MAISON DE QUARTIER DE LA BOTTIÈRE

147 route de Sainte-Luce - 44300 Nantes  
Accès : Tram 1 - arrêt Souillarderie / Bus 11 - arrêt Bois Robillard

### DIMANCHE 3 AU MARDI 5 OCTOBRE

#### MAISON DES CONFLUENCES

4 place du muguet Nantais - 44200 Nantes  
Accès : Busway ligne 4 - arrêt Clos Toreau

### MERCREDI 6 AU SAMEDI 9 OCTOBRE

#### SALLE FESTIVE MAISON DE QUARTIER DES DERVALLIÈRES

5 rue Auguste Renoir - 44100 Nantes  
Accès : Chronobus C6 - arrêt St Laurent  
Chronobus C20 - arrêt le Nain / Chronobus C3 - arrêt Delacroix

### DIMANCHE 10 AU MARDI 12 OCTOBRE

#### MAISON DE QUARTIER ÎLE DE NANTES

2 rue Conan Meriadec - 44000 Nantes  
Accès : Tram 2 ou 3 - arrêt Vincent Gâche / Chronobus C5 - arrêt Nizan

### MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE VITALE

#### AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

### POUR LES MOINS DE 18 ANS

> **Entre 12 et 16 ans**

L'autorisation parentale et la carte vitale d'un des parents sont obligatoires.

> **Entre 16 et 18 ans**

L'autorisation parentale n'est pas obligatoire. Il faudra présenter la carte vitale d'un des parents.